

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Samuel Nolette

<https://www.cadre21.org/membres/5e147c15cbf47da809c69408>

Date d'obtention : 2024-01-05 19:37:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode sexto ont pour but de prendre connaissance de la situation rapporté dans sa globalité. De prendre en considération l'amorce, la nature, l'intention et l'étendu d'une situation est très efficace, bref et concis. Cette méthode permet de prendre une situation et de la décortiquer par étape afin de sortir tous les informations pertinentes à la résolution du problème.

Cette méthode débute surtout par une rencontre avec le dénonciateur. Nous sommes présent afin de le rassurer et lui expliquer le processus de la méthode sexto. Ensuite il est nécessaire d'évaluer la situation en posant des questions sur la situation. Ensuite, nous remplissons la grille d'évaluation où l'ont retrouve les étapes mentionnés plus haut, soit l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue.

À la suite de notre évaluation, il sera nécessaire de vérifier l'information auprès des autres membres impliqués. À la suite de la validation de l'information, si les actes ne sont pas considéré malveillant, nous rencontrerons l'instigateur afin d'avoir sa version des faits et confisquer le cellulaire ou non. Par la suite nous informerons les policiers.

Si par contre nous considérons qu'il y a acte malveillant, il sera nécessaire de contacter le service de police immédiatement. Nous rencontrerons l'instigateur afin de lui mentionner les prochaines étapes et confisquerons le cellulaire.

De plus, en ayant une cohésion et une collaboration efficace avec le service de police et la direction des poursuites criminelles et pénales permet au victime d'avoir un encadrement, une prise en charge rapide et un délais de résolue plus rapide qu'avant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Le point important que je retiens de ces 3 mises en situation, est qu'il n'y a pas une situation identique et qu'elles doivent toutes être prises sans jugement et idées préconçues. Nous ne devons pas donner notre point de vue, nous devons suivre le processus afin d'en arriver à une conclusion véridique et conforme au nom de la loi.

Il est important d'être perçu comme une personne de confiance et sans jugement auprès de nos élèves. Comme dans la mise en situation, où Meghan ne dit pas toutes ses informations lors de la première rencontre. Elle devait être en mesure de faire confiance à l'intervenant avant d'être prête à s'ouvrir et donner les informations véridiques. Ce n'est pas simple de discuter d'une situation comme celle-ci. Il faut du courage et de la volonté. C'est pour cette raison qu'en tant qu'intervenant nous devons être une personne rassurante et de confiance.

Il est important aussi de prendre toutes les dispositions nécessaires dans une situation de sexte. Nous ne savons pas comment l'instigateur peut réagir et il est important de suivre les étapes du processus sexte afin d'être efficace. Dans la situation d'un acte malveillant, il est important d'aviser le service de police le plus rapidement possible.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De ma vision, je crois que c'est l'étape où nous devons vérifier l'information. Cette partie peut être un peu difficile pour la victime ou le dénonciateur qui ne veut pas que l'information se partage. En tant qu'intervenant il est important de poser des questions aux bonnes personnes pour ne pas éveiller de questionnements ou des soupçons. Le dénonciateur ou la victime en question nous fait confiance et nous ne voulons pas empirer la situation en allant rencontrer d'autres élèves impliqués dans cette situation. En résumé, il est important d'aller poser les questions, tout en étant discret.

Je vous dirais que c'est dans cette étape que je serai le moins à l'aise. La chance d'empirer la situation pour la victime est présente selon moi dans cette étape.